

Mairie

L'an mil huit cent quatre-vingt, le ^{vingt} ~~vingt~~ ^{sept} décembre à midi, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances par autorisation de M. le Chef sous la présidence de M. Chénus Jean.

Étaient présents MM. Pirot Thomas, Martini, Campot, Pirot, Dallaud et Chénus Marie formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal, M. Campot, a été nommé ce qu'il a accepté.

M. le Maire donne connaissance au conseil de la lettre préfectorale relative à la révision des listes électorales et propose de nommer 1^o un Délégué pour les opérations préliminaires de la révision, de listes électorales lequel prendra part ensuite aux jugements de réclamation.
2^o Deux délégués appelés uniquement à faire partie de la commission chargée de juger les réclamations.

Le Conseil a procédé à l'élection :

- 1^o M. Campot ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé délégué pour les opérations préliminaires de la révision, des listes électorales,
- 2^o M. Pirot et Martini, ayant obtenu la majorité ont été nommés délégués appelés uniquement à faire

partie de la commission, chargés de juger les réclamations
fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et
ont signé les membres présents.

<u>W. Montier</u>	<u>Prés. Michel</u>	<u>Sirey</u>
Dabaud	<u>Compt.</u>	Chuvpign